

MOYENS DE PRÉVENTION

VACCINATION

S'assurer que votre enfant ait reçu toutes les doses de vaccins recommandées afin qu'il soit protégé le plus rapidement possible contre certaines maladies infectieuses qui peuvent être prévenues par la vaccination.

MESURES D'HYGIÈNE

Voici les mesures d'hygiène à privilégier avec vos enfants pour réduire la transmission des infections :

- Le lavage fréquent des mains est la mesure la plus efficace.
- Une bonne technique de mouchage.
- L'éternuement et la toux effectués dans le pli du coude pour éviter la contamination des mains.



*Josée Gendreau
Lucie Labbé
Infirmières répondantes
auprès des milieux de garde*

Téléphone : 418-651-2572
Télécopieur : 418-872-5336

*Ce dépliant a été réalisé en 2004.
Il a été conçu par Jocelyne Genois et
Suzette Rousseau, infirmières répondantes
auprès des milieux de garde, en collaboration
avec le COMITÉ CONJOINT CLSC-MILIEUX DE GARDE*

**Centre de santé et de services sociaux
de la Vieille-Capitale**

Centre affilié universitaire

CLSC de Sainte-Foy-Sillery
CLSC de L'Ancienne-Lorette
CLSC de Cap-Rouge-Saint-Augustin

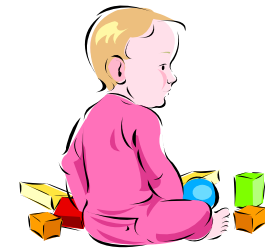
Novembre 2004 / MAJ : août 2010 / mt

**Centre de santé et de services sociaux
de la Vieille-Capitale**

Centre affilié universitaire

CLSC de Sainte-Foy-Sillery
CLSC de L'Ancienne-Lorette
CLSC de Cap-Rouge-Saint-Augustin

**QUE FAIRE QUAND
ÇA NE VA PAS ?**



**L'EXCLUSION TEMPORAIRE
DU MILIEU DE GARDE**

QUAND VOTRE ENFANT DOIT-IL RESTER À LA MAISON ?

Si votre enfant présente un ou des symptômes suivants :

- Fièvre : température rectale supérieure à 38°C (100,4°F) ;
- Toux prononcée, difficulté à respirer ;
- Écoulement nasal important avec fièvre ;
- Diarrhée, vomissements ;
- Éruption cutanée avec fièvre ;
- Écoulement purulent de l'œil avec ou sans fièvre ;
- État général altéré.



Il est alors recommandé de garder votre enfant à la maison, là où soins et repos lui permettront de mieux récupérer.

Aviser le milieu de garde des raisons de son absence.

Si une consultation médicale s'impose, un diagnostic précis déterminera les actions à prendre et le moment de son retour dans le milieu de garde.

Il est très important d'informer la personne responsable du milieu si vous avez donné un médicament (ex. : une dose d'acétaminophène) à votre enfant avant son arrivée au milieu de garde.

QUAND DOIT-ON L'EXCLURE DU MILIEU DE GARDE ?

L'exclusion temporaire est nécessaire pour :

- Le bien-être de votre enfant ;
- La protection des autres personnes fréquentant le milieu de garde.

Cette exclusion pourra être de 24-48 heures ou plus, selon la situation.

EN COURS DE JOURNÉE VOTRE ENFANT DEVRA ÊTRE EXCLUS :



- Si son état général se détériore.
- S'il a de la difficulté à suivre le rythme ou activités régulières de son groupe.
- S'il demande des soins, de l'attention constante de la part de l'éducatrice.
- S'il présente un des symptômes suivants :

FIÈVRE

- Température rectale supérieure à 38°C (100,4°F) :
 - ✓ vous en serez avisé ;
 - ✓ on lui administrera de l'acétaminophène selon le protocole réglementé du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) ;
 - ✓ Si après une heure aucune baisse de température n'est notée, **VOUS DEVREZ VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT.**

TOUX

- Persistance de toux prononcée accompagnée de fièvre ou si votre enfant a de la difficulté à respirer.

DIARRHÉE

- Selles deux fois plus fréquentes que d'habitude ou changement de la consistance des selles vers la liquidité.

- Diarrhée accompagnée de fièvre ou de vomissement.
- Présence de sang dans les selles.

VOMISSEMENT

- Dès qu'il y a un vomissement vous en serez informé. S'il y a un deuxième épisode de vomissement, **VOUS DEVREZ VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT.** (En période d'épidémie, un seul vomissement est nécessaire pour l'exclusion).

ÉRUPTION CUTANÉE

- Avec fièvre ou atteinte de l'état général de votre enfant.

La présence d'un ou plusieurs de ces symptômes indique que votre enfant ne va pas bien. **VOUS DEVREZ VENIR LE CHERCHER** et consulter un médecin selon la situation. Informer ce dernier que votre enfant fréquente un milieu de garde.

S'il s'agit d'une maladie infectieuse, en informer la personne responsable de votre milieu de garde pour qu'elle mette en place les mesures appropriées pour diminuer le risque de propagation dans le milieu.

MÉDICATION OU TRAITEMENT

Certaines situations exigeront qu'une médication soit débutée ou un traitement appliqué avant son retour dans le milieu de garde.



Toute médication en milieu de garde doit être donnée conformément à la réglementation du MFA, selon les protocoles établis.

Une prescription médicale sera exigée pour toute autre médication.